

Flash n° 679 - Février 2010

Edito

Trop la Pêche !

Depuis le 6 février, et jusqu'au 7 mars 2010, la série de mini reportages «Trop la Pêche» est diffusée sur plus d'une quinzaine de chaînes télévisées : l'ensemble des grandes chaînes nationales, mais aussi les chaînes de la TNT et les chaînes thématiques «jeunesse».

Les dix programmes courts, éducatifs et ludiques, font découvrir aux 6-12 ans et à leurs familles le quotidien d'enfants animés par une passion sportive, artistique ou culturelle, avec pour ambition de les aider à adopter une alimentation équilibrée et des comportements adaptés à leur mode de vie.

Il s'agit d'une grande première, à plus d'un titre.

Tout d'abord, parce que la démarche s'inscrit dans un **dispositif d'autorégulation** impliquant plusieurs secteurs économiques, en réponse à une demande forte des pouvoirs publics. Avec la signature, en février 2009, de la charte pour « promouvoir une alimentation équilibrée et une activité physique dans les programmes et les publicités diffusés à la télévision », les annonceurs de l'agroalimentaire et les chaînes de télévision se sont en effet engagés, vis-à-vis du ministère de la Culture et du ministère de la Santé, à travailler ensemble pour produire ces programmes. «Trop la Pêche» est né de cette collaboration inédite.

Ensuite, parce que pour la **première fois**, les chaînes de télévision ont une approche mutualisée et diffusent collectivement et simultanément un même programme, pour une durée totale de 36 000 secondes, ce qui en accroît considérablement l'impact potentiel.

Une **démarche inédite, enfin et surtout, sur le fond**, puisque l'approche privilégiée par le collectif d'annonceurs et de chaînes télévisées a été de donner envie aux jeunes téléspectateurs de faire du sport ou toute autre activité culturelle, tout en leur donnant les clés d'une alimentation équilibrée sans injonction ou interdiction... le tout sans déroger à une valeur qui nous est chère : **le plaisir de manger**. Nous remercions toutes les parties prenantes à ce beau projet, et nous espérons que les reportages susciteront des vocations !

Vous pouvez visualiser l'ensemble de ces programmes sur le site Internet dédié : www.troplapeche.fr

Social

Emploi des jeunes : les IAA s'engagent

Les industries alimentaires s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes :

- **Plus d'apprentissage** : le secteur s'engage à augmenter significativement le nombre de contrats d'apprentissage dans ses entreprises et veillera à ce que ces contrats débouchent sur des emplois durables : mise en œuvre d'un suivi et amélioration du taux de transformation de ces contrats en CDI.
- **2000 personnes minimum en contrat de professionnalisation** : le secteur a conclu un partenariat actif et concret avec POLE EMPLOI afin de favoriser l'insertion et la qualification des jeunes les moins qualifiés et des demandeurs d'emploi. Dans les régions, des développeurs de l'alternance, cofinancés par le Fonds Unique de Péréquation (FUP) seront au service des entreprises pour proposer des contrats de professionnalisation. Contact : ccohen@ania.net

RDV des IAA en Aquitaine

Dans le cadre du programme «*Ensemble, nourrissons votre avenir*», une conférence a été organisée par l'IFRIA Aquitaine, à laquelle a participé l'ANIA. Des entreprises alimentaires, comme Pot au Pin, Le Petit Basque et Frigor ont présenté leurs métiers aux élèves, enseignants et parents d'élèves de collèges bordelais vendredi 5 février au salon AQUITEC de Bordeaux. Cet événement a permis aux collégiens d'enrichir leurs connaissances du secteur agroalimentaire.

Pour plus d'informations : www.avenir-industries-alimentaires.com

Les priorités 2010 de la charte de coopération emploi

Les priorités 2010 de la charte nationale de coopération pour le soutien et l'accompagnement des entreprises du secteur de l'agroalimentaire ont été déterminées :

- Actions de formation concernant les métiers sensibles (tels que définis par les travaux d'OBSERVIA)
- Actions de formation, communication et sensibilisation au bénéfice de seniors en application des accords signés dans le secteur
- Actions visant l'accueil et l'intégration des jeunes dans les entreprises
- Déploiement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, notamment à destination des PME-TPE
- Projets concernant les entreprises en difficulté (chômage partiel, licenciements économiques, redressement...)

Contact : ccohen@ania.net

Environnement

La contribution carbone en question

Notée dans le cadre de la Loi de finances 2010, la Contribution Carbone a été annulée par le Conseil Constitutionnel en décembre 2009, qui jugeait les régimes d'exemption trop importants. Le gouvernement mène donc ce mois-ci une concertation afin notamment d'intégrer les entreprises soumises au marché européen des quotas d'émission de CO₂ dans le dispositif. L'ANIA sera très attentive à l'évolution de ce dossier et participera à la concertation.

De façon générale, la construction d'un système cohérent, préservant la compétitivité des entreprises vis-à-vis de leurs concurrents européens et internationaux, nécessiterait une analyse approfondie et plus de temps de réflexion et d'adaptation.

D'autre part, 150 sites alimentaires sont déjà soumis au marché européen des quotas et pourraient donc se voir appliquer, en complément, la Contribution Carbone française. L'ANIA et les secteurs concernés en sont très préoccupés. L'impact économique de ce double encadrement des émissions de CO₂ serait considérable, sans nécessairement apporter un plus grand bénéfice environnemental. De plus, l'activité de nos entreprises étant très liée aux échanges internationaux, cela constituerait un désavantage certain par rapport aux concurrents européens et internationaux. Consciente de ce risque, la Commission européenne avait d'ailleurs établi, dans le cadre du marché des quotas, une liste de secteurs particulièrement exposés à la concurrence internationale, dont plusieurs activités alimentaires font partie.

Economie

Etats Généraux de l'Industrie : un rapport en demi-teinte

Après trois mois de discussions, les Etats Généraux de l'Industrie ont rendu leur rapport... Le constat est rude et sans appel. Si la France reste un pays industriel, le secteur manufacturier ne pèse plus que 16 % de la valeur ajoutée du pays, quand la moyenne des pays de la zone euro est plutôt de 22 % et de l'Allemagne de 30 % ! L'industrie française a perdu en compétitivité et l'agroalimentaire n'échappe pas à la règle. Pour preuve, alors que nous étions encore le premier exportateur de produits transformés en 2003, depuis, les Pays-Bas et l'Allemagne ont investi les premières places.

Alors **oui**, l'industrie agroalimentaire partage le même souhait que ses confrères. Les pouvoirs publics français doivent soutenir une politique industrielle afin de combler les fossés qui séparent certains pays comme la France et l'Allemagne. Celle-ci a pris depuis longtemps des mesures pour améliorer la compétitivité de son industrie, qui ne cesse de progresser sur le terrain international. **Oui**, nous demandons une plus forte cohérence des décisions politiques. Un ministère ne peut pas prendre des mesures dites «compétitives» pour qu'elles soient systématiquement annulées par une décision d'un ministère voisin !

Au-delà des grands chantiers que la France devra avoir le courage d'ouvrir, pour les industries agroalimentaires, qui ont rendu un rapport ad hoc, trois mesures ressortent clairement. La première porte sur le besoin de promouvoir l'image de l'industrie agroalimentaire et des aliments transformés, auprès du consommateur et plus globalement du citoyen pour améliorer l'attractivité. La deuxième concerne l'innovation, levier de compétitivité essentiel. Dans ce contexte, la mise en place d'un crédit d'impôt innovation aurait pu répondre aux attentes des entreprises qui, dans ce secteur, travaillent plus sur l'innovation, notamment autour des recettes, que sur la recherche pure. Autre chantier, l'évolution des droits de propriété industrielle pour que demain nos recettes soient protégées et non plus plagiées. Enfin, le soutien de l'accès aux fonds propres est également capital surtout dans le contexte actuel. Des vœux qui, nous l'espérons, ne resteront pas lettre morte !

Observatoire économique : le site bientôt en ligne

En mars dernier, lors de la clôture des Assises de l'Agroalimentaire, Michel Barnier, ancien ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, annonçait la mise en place d'un Observatoire Economique des IAA. L'objectif ? Référencer sur un seul et même site public des données économiques sur les entreprises de l'agroalimentaire de façon à ce qu'elles soient facilement accessibles à tous et surtout que tout le monde utilise les mêmes sources... Ce site va bientôt être mis en ligne et l'ANIA salue le travail de FranceAgriMer, chargé de cette mission.

Qualité - Nutrition

Lignes directrices arômes

Un an après l'adoption du règlement européen (CE) n°1334/ 2008 sur les arômes et les ingrédients à propriétés aromatisantes, l'ANIA vient de finaliser ses lignes directrices relatives à l'application de ce texte. Ce guide a pour vocation d'aider les entreprises à comprendre les évolutions de la réglementation, notamment en termes d'étiquetage des arômes naturels. Il est mis en application probatoire pendant une période de six mois, de manière à permettre aux entreprises de les appliquer. Grâce aux retours d'expérience des entreprises, l'ANIA pourra faire évoluer ce guide en fonction des besoins.

CNA : adoption de l'avis allergène

Après presque un an de travail, le Conseil National de l'Alimentation (CNA) a adopté début janvier son avis « *Comment mieux cerner et satisfaire les besoins des personnes intolérantes ou allergiques à certains aliments ?* ». La question de l'étiquetage de la présence fortuite d'un allergène a fait l'objet de débats. Le CNA s'accorde pour condamner l'étiquetage «parapluie», c'est-à-dire un étiquetage sans réelle démarche de l'entreprise pour s'assurer de la réalité risque, à distinguer de l'étiquetage de prévention. Ce dernier n'intervient qu'en dernier ressort, après que l'industriel a identifié un risque réel de présence d'un allergène qu'il ne peut écarter. L'ANIA a rappelé à plusieurs reprises les situations complexes auxquelles les industriels doivent faire face : dans une même usine, plusieurs produits sont fabriqués avec des ingrédients différents, qui eux-mêmes peuvent avoir été transportés avec d'autres matières premières. **Malgré toutes les précautions prises, il est parfois impossible d'écarter le risque de présence d'un ingrédient allergène.** En dernier recours, l'industriel peut décider d'informer le consommateur de ce risque de présence par des mentions du type «*peut contenir*», «*présence possible de*», etc. Dans la mesure où certaines personnes allergiques peuvent réagir à des doses très faibles, l'industriel ne peut garder cette information pour lui : **pour garantir la sécurité de tous les consommateurs, l'ANIA recommande un étiquetage de prévention, réalisé sur la base d'une évaluation raisonnée.** Nous regrettons de n'avoir pu aboutir à un consensus avec les associations de consommateurs allergiques sur l'utilité de cet étiquetage de prévention des contaminations fortuites pour garantir la sécurité de tous.

Adoption du rapport CNA sur la politique nutritionnelle

Le CNA a publié en janvier 2010 un rapport de synthèse relatif au suivi de ses recommandations émises depuis 2005 en matière de politique nutritionnelle. Ce rapport est le fruit d'une analyse détaillée et approfondie de l'ensemble des recommandations, et des réponses fournies par les administrations concernées. L'ANIA a activement participé à ce travail puisque trois des sept thématiques traitées dans le rapport ont été confiées par le professeur Ambroise Martin, président du groupe de travail, à des représentants de l'ANIA. Pour plus d'informations : www.cna-alimentation.fr

Recherche

CIR 2009 : dépôt des dossiers avant le 15 avril pour bénéficier du dispositif le plus attractif d'Europe !

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est l'une des mesures fiscales les plus intéressantes pour obtenir un financement de ses travaux de R&D : de **30% à 50 % des dépenses peuvent être remboursées** ou déduites de l'impôt sur les sociétés. Le but est d'accroître la compétitivité des entreprises en soutenant leur investissement de recherche et développement.

Les **activités éligibles** au CIR incluent la création ou l'amélioration substantielle de produits, de process industriels ou de services, sans ciblage sectoriel ou technologique. Il concerne donc **autant les PME**, qui ont une activité de développement expérimental (réalisation de tests, prototypes et essais) **que les grands groupes**, qui font de la recherche appliquée avec des moyens plus conséquents.

Vous vous demandez si votre projet est éligible au CIR ? **Bénéficiez d'un audit gratuit** dans le cadre d'un partenariat mis en place par l'ANIA avec F-Initiatives, spécialiste du CIR. Contact : fgorga@ania.net

Evénement

VITAFOODS 2010

Le salon VITAFOODS (11^{ème} édition cette année) est LE carrefour européen des compléments alimentaires. L'édition 2010 se tiendra en Suisse du **18 au 20 mai au Palexpo de Genève**. Pour plus d'informations : www.vitafoods.eu.com

Vous souhaitez visiter le salon ? L'ANIA tient à disposition de ses adhérents cent invitations gratuites. Contact : fgorga@ania.net

ANIA Formation

Le catalogue 2010 est disponible

Depuis quatre ans, l'ANIA a fait le choix stratégique d'accompagner les entreprises de l'industrie alimentaire, en développant des journées de formation. Dans un contexte mouvant, qui impose sans cesse de nouveaux défis à notre secteur, cette activité croissante répond à une réelle attente des industriels à la recherche de solutions «clé en main» sur des sujets déterminants dans leur stratégie. Notre nouveau catalogue, disponible sur le site www.ania.net, présente par thème et de manière détaillée, chaque module proposé en 2010. Notre équipe reste à votre disposition pour toute information complémentaire : srabereau@ania.net.

FLASH ANIA : REPRODUCTION AUTORISEE SOUS RESERVE D'INDICATION D'ORIGINE